

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 V. 330** Vœu relatif au projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat Paris Centre 14, rue Perrée, 2-4, rue Paul-Dubois et 1-3, rue Gabriel-Vicaire.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le projet de la Préfecture de Police de Paris d'installer le futur commissariat central Paris au sein de l'hôtel de la Garantie, situé au 14 rue Perrée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant le soutien de la municipalité à ce projet permettant d'accueillir les fonctionnaires de la police nationale dans des conditions modernes,

Considérant le vœu de la Commission du Vieux Paris qui s'est réunie le 6 juin 2019 sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, pour examiner le projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat central d'arrondissement.

Considérant l'expertise et la mission d'intérêt général dont la Commission du Vieux Paris est investie,

Considérant les observations techniques et l'avis défavorable de la Commission du Vieux Paris sur la dénaturation qu'engendreraient de tels travaux de reconversion,

Considérant la qualité de « Bâtiment protégé » dont bénéficie cet édifice au titre de sa sauvegarde par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris en application de l'article L.123-1 § 7<sup>o</sup> du Code de l'urbanisme – permettant de protéger tout au partie - devantures, porches, escaliers, décors... - des immeubles ou des équipements, en interdisant leur démolition,

Considérant que cet édifice est la propriété de l'État dont l'instruction du permis de construire n'est pas de la compétence de la Ville de Paris,

Considérant que l'avis de la Commission du Vieux Paris est consultatif,

Considérant les inquiétudes des riverains adressées de manière répétée à l'exécutif local quant à la sauvegarde et à la préservation de cet ensemble architecturale faisant partie intégrante du patrimoine du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition de Pierre Aidenbaum et des élu.e.s du groupe socialiste et apparentés, au nom de l'exécutif,

demande au Préfet de police :

- d'informer le conseil d'arrondissement de ses intentions de reconsidérer la nature et les opérations menées dans le cadre des travaux de reconversion de l'hôtel de la Garantie, face aux réserves et recommandations émises par la Commission du Vieux Paris ;
- le cas échéant, que puissent être examinées différentes options pour que les travaux initialement prévus soient reconsidérés pour préserver, autant que faire se peut, les parties historiques et patrimoniales de l'hôtel de la Garantie.

